

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU JEUDI 14 DECEMBRE 2017**

L'An Deux Mille Dix-Sept, le Jeudi Quatorze du mois de Décembre à neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre DUPONT, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

**ETAIENT PRESENTS** : MM. Jean-Pierre DUPONT – José SEVERIEN – Mme Marie-Flore DESIREE – M. Jocelyn CUIRASSIER – Mme Ghislaine GISORS – M. Christian THENARD – Mme Nadia CELINI – MM. Jean-Claude CHRISTOPHE – Patrice PIERRE-JUSTIN – Mmes Paulette LAPIN – Marie-Antoinette LOLLIA – M. Julien BONDOT – Mmes Adrienne LAMASSE – Michelle COUPPE De K/MARTIN – MM. Solaire COCO – Jean-Pierre DAUBERTON – Mmes Yane BEZIAT – Madlise BERTILI – MM. Ebéné BRIGITTE – Yvan MARTIAL – Julien DINO – Mmes Maguy THOMAR – Marlène BORDELAIS – Liliane MONTOUT.

**ETAIENT ABSENTS** : Mmes Félicienne GANTOIS (excusée – pouvoir donné à Yvan MARTIAL) – Renetta CONSTANT (excusée – pouvoir donné à Paulette LAPIN) – MM. Jean-Pierre WILLIAM – Philippe SARABUS (excusé – pouvoir donné à Solaire COCO) – Jocelyn MARTIAL – Mmes Christiane GANE – Roberte MERI – Solange BARBIN – MM. Guy BACLET (excusé – pouvoir donné à Adrienne LAMASSE) – Fabrice JACQUES – Cédric CORNET.

**Madame Maguy THOMAR est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.**

**AUTORISATION GÉNÉRALE ET  
PERMANENTE DE POURSUITES  
AU COMPTABLE PUBLIC**

**CM-2017-7S-DAF-106**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article R.1617-24 ;

**Vu** la délibération n° CM-2015-5S-DAF-49 du 30 juin 2015 donnant autorisation générale de poursuite à madame HUC, comptable de la ville du Gosier ;

**Considérant** que l'autorisation générale et permanente de poursuites n'a pas pour conséquence de priver la collectivité de son pouvoir de surveillance en matière de poursuites, mais contribue à les rendre plus rapide et donc plus efficaces ;

**Considérant** qu'une telle mesure participe à l'efficacité de l'action en recouvrement du comptable public et contribue à l'amélioration du recouvrement des produits de la collectivité ;

**Considérant** que madame Marie-Annick HUC a été succédée dans sa fonction de chef de poste de la Trésorerie de Sainte-Anne, à compter du 31 août 2017 ;

**Considérant** l'avis favorable rendu par la commission "Finance", en date du 7 décembre 2017 ;

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

### DÉCIDE

**Article 1 :** D'octroyer une autorisation générale et permanente de poursuite au comptable public de la collectivité, pour l'émission des actes de poursuites au-delà de la mise en demeure et de tous les actes de poursuites qui en découlent, quelle que soit la nature de la créance.

**Article 2 :** De fixer la durée de cette autorisation jusqu'à la fin de la mandature 2014-2020.

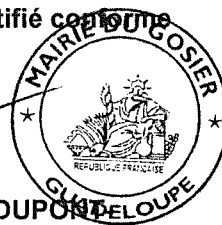
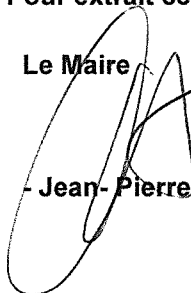
**Article 3 :** D'autoriser monsieur le Maire à signer tout acte relatif à cette affaire.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le  <b>20 DEC. 2017</b>  Et publication ou notification le  <b>20 DEC. 2017</b>
---

Fait et délibéré à Gosier, le 14 décembre 2017

Pour extrait certifié conforme

Le Maire



Jean-Pierre DUPONT

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Autorisation générale et permanente de poursuites au comptable public

---

Date de transmission de l'acte : 20/12/2017

Date de réception de l'accusé de  
réception : 20/12/2017

---

Numéro de l'acte : CM20177SDAF106 ( [voir l'acte associé](#) )

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20171214-CM20177SDAF106-DE

---

Date de décision : 14/12/2017

Acte transmis par : Ingrid SOUDAN

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.10. Divers